Notice de Candidature

Technicien du Spectacle Vivant

15 Sept 2023

Ouverture des dossiers de candidature

- Remplir le formulaire administratif en ligne

- Remplir le dossier de candidature en ligne

- Envoyer par mail à candidature.tsv@formation-tsv.fr
- CV à jour
- Lettre de motivation
- Photo récente

MAIL DE CONFIRMATION
À réception de toutes les pièces constituant votre dossier, un mail indiquant "candidature enregistrée" vous sera envoyé sous 72h
Vous ne pourrez, alors, plus modifier votre candidature.

10 Nov 2023 inclus

Fermeture des candidatures

ATTENTION
- Tout document manquant ou incomplet invalidera votre candidature
- L'ensemble des réponses doivent être transmises le même jour
- Aucune confirmation ne sera donnée ni en amont ni par téléphone

3 Réunions d'informations

- 11/09/2023 à 18h au Centre Culturel Bérenger de Frédol à Villeneuve-lès-Maguelone

- 04/10/2023 à 18h en distanciel via ZOOM

- 24/10/2023 à 18h au Centre Culturel Bérenger de Frédol à Villeneuve-lès-Maguelone

INSCRIPTION
- Lien d'inscription RÉUNIONS D'INFORMATION

DURÉE
Environ 1h de présentation + minimum 30min de questions/réponses

Vous pourrez poser toutes vos questions lors de ces réunions

01 Déc 2023

Résultats des dossiers de candidatures

La validation ou le refus de votre candidature vous sera communiqué par mail

Notice de Candidature

Technicien du Spectacle Vivant

TSV

Entretiens avec Jury

18,19,20 Déc 2023

L'examen des dossiers donnera lieu à une pré-sélection débouchant sur des entretiens individuels pour les candidat-es retenu-es

La personne retenue devra se munir OBLIGATOIREMENT:
- d'une copie de sa pièce d'identité
- Pour les personnes étrangères, d'un titre de séjour avec autorisation de travailler sur le territoire
- d'un avis de situation Pôle Emploi à jour indiquant que vous êtes à jour dans vos démarches
- d'une prescription d'action de formation délivrée par votre prescripteur-rice (ex: Pôle Emploi, Missions Locales...)

Note aux candidat-es et prescripteur-rices concernant la prescription :

-Tant que le bon de commande n'est pas confirmé par la Région Occitanie, il est impossible de positionner un-e candidat-e et d'établir une prescription sur les plateformes en ligne de Pôle Emploi et des Missions Locales.

-Le/La candidat-e doit transmettre les coordonnées du/de la prescripteur-trice afin que l'organisme de formation puisse entrer en contact avec elle/lui dès l'émission du bon de commande.

-Un document de type «entretien de prescription» est accepté en attendant, tant que le bon de commande n'est pas édité par la Région.

22 Déc 2023

Résultats des Sélections

05 Fév 2024

Entrée en formation

Pour toute question vous pouvez:
- consulter le site www.formation-tsv.fr
- nous demander lors des réunions d'informations
- écrire à candidature.tsv@formation-tsv.fr